



LETTRE  
INFO



17 février 2016

## Réunion tripartite 1% - Mercredi 17 février 2016

Avant que la DGEC ne fasse la présentation sur le financement des activités sociales, la FNME-CGT est intervenue sur plusieurs points.

- D'abord pour se satisfaire de la tenue aujourd'hui de cette réunion tripartite mettant autour de la table les différentes parties concernées et en responsabilités sur le financement du 1% et l'avenir des activités sociales de la Branche IEG.
- Il s'agit d'une première réponse aux mobilisations des électriciens et gaziers et au courrier interfédéral (CGT, CFDT, FO et CFE-CGC) du 5 novembre 2015 à Ségolène ROYAL suite à la notification du 1%.
- La CGT avait également interpellé les Présidents d'EDF et d'ENGIE sur les difficultés financières qu'allaient rencontrer les organismes.
- Depuis plus de 10 ans, la CGT réclame la transparence sur le calcul du 1% du fait de la réorganisation du secteur de l'énergie, des entreprises, de la déréglementation et de la mise en concurrence. Qui paie ? Comment est calculé dans chaque entreprise le 1% ? Nous réaffirmons donc cette exigence de transparence.
- Comme nous l'avons indiqué dans nos écrits, notre objectif également aujourd'hui est d'obtenir un moratoire à la hauteur de 500M€. Cette exigence est une nécessité pour qu'une négociation sereine et constructive puisse s'engager sur les activités sociales. L'évolution du financement est aujourd'hui indispensable. Pour la CGT le moratoire n'est pas une finalité mais un moyen pour engager dans de bonnes conditions la négociation sur le financement notamment. Un premier

signe politique pourrait être le montant de la dotation définitive 2015 qui sera versé vers mars/avril.

- La mise en œuvre des orientations votées par le Conseil d'Administration de la CCAS est mise à mal du fait des baisses de dotations successives. Dans le contexte de déréglementation du secteur, on ne peut continuer à avoir de telles fluctuations du 1%.

Dans le cadre d'une ouverture de négociation nous sommes intervenus sur la méthode de travail.

Pour la CGT, il faut aujourd'hui nous mettre d'accord :

- Sur une méthode de travail précise
- Sur un calendrier des négociations qui devront s'ouvrir.

Nous souhaitons aussi la présence de l'Etat sur les questions qui pourraient nécessiter des modifications réglementaires.

Suite à l'intervention de la FNME CGT, le ministère déroule la réunion en indiquant que les travaux devraient répondre aux questions soulevées...

Concernant la transparence, le ministère a présenté un diaporama montrant les évolutions des volumes et des prix de l'électricité et du gaz ces 10 dernières années. L'objectif était de démontrer pour la Tutelle que le 1% a suivi ces évolutions...

Nous sommes restés sur notre « faim ». Les éléments fournis ne nous permettent pas de « vérifier » le montant prévisionnel annoncé pour 2016. Le ministère nous a indiqué que des éléments chiffrés nous seront fournis ultérieurement.

Nous avons dénoncé fermement la situation créée par la libéralisation du secteur énergétique permettant l'arrivée de nouveaux opérateurs ne contribuant pas au financement des activités sociales.

Silence des employeurs sur cette question.

Le gouvernement n'entend pas revenir sur les textes existants qui permettent cette distorsion. Nous avons revendiqué avec force que toutes les entreprises du secteur, du producteur au commercialisateur financent les activités sociales des salariés du secteur de l'énergie. La FNME CGT réfléchit d'ailleurs à une proposition qui va dans ce sens !

Concernant notre demande de moratoire, les employeurs, UFE et UNEMIG, ont tour à tour répondu que la situation économique des entreprises ne leur permettait pas de revoir à la hausse leur contribution au financement. Ils ont également argué du fait que le montant de 500 M€ de 2013 a été un montant « exceptionnel » et que la moyenne de ces dernières années était plutôt de l'ordre de 450/470 M€.

Ils ont également évoqué des obstacles juridiques, le calcul du 1 % étant juridiquement très encadré selon leurs dires.

Nous avons de nouveau fortement insisté sur l'annonce attendue dans les prochaines semaines du montant définitif 2015. Nous avons indiqué qu'il serait inconcevable pour nous que celui-ci soit inférieur au prévisionnel, à savoir 478 M€.

Un définitif inférieur au prévisionnel mettrait en plus grande difficulté les organismes. De plus, cela serait un signe politique extrêmement négatif envoyé par les employeurs.

En effet, employeurs comme gouvernement ont affirmé être attachés à la pérennisation des activités sociales des IEG et à leur modèle.

Tous les participants conviennent que la baisse du 1% actuelle génère un problème structurel de financement que les organismes sociaux ne peuvent assumer.

Nous avons indiqué les contraintes financières fortes qui pèsent sur les organismes suite à l'annonce du prévisionnel de 2016 en baisse de 47 M€ par rapport à 2015.

Le gouvernement a déclaré qu'il serait très attentif à la situation financière des organismes pour les semaines et les mois à venir, notamment sur la situation de trésorerie en indiquant qu'il ne mettrait pas « en péril le régime des activités sociales ».

Les employeurs ont également concédé qu'un changement de mode de financement sera difficile et nécessitera des mesures transitoires qu'ils seront prêts à examiner.

Concernant l'ouverture de négociation, toutes les parties prenantes s'accordent à dire que le modèle de financement ne répond plus à la réalité du secteur d'aujourd'hui et qu'il y a urgence à agir.

Les employeurs se sont déclarés prêts à ouvrir des négociations sur le financement, les moyens bénévoles, le rattachement des personnels et la restauration méridienne.

Nous nous y sommes également déclarés favorables.

Pour ne pas retomber dans le piège de 2012, d'une proposition unique des employeurs sans aucune prise en compte de l'avis des fédérations syndicales, nous avons demandé qu'une phase exploratoire technique intervienne avant les négociations. L'objectif est de définir le champ exact de la négociation et d'examiner les propositions formulées par les uns et les autres.

Nous avons exprimé notre refus d'aboutir à un accord global. Si tous les champs de négociations sont liés, seul un équilibre général acceptable par tous permettra d'aboutir.

EDF a proposé de faire appel à un « tiers facilitateur » pour mener à bien ces négociations. Le gouvernement a soutenu cette proposition.

Pour la FNME-CGT, ce « tiers facilitateur » n'a pas lieu d'être durant la phase exploratoire et a, de fait, réservé sa réponse pour la suite.

Nous avons également rappelé l'importance de la participation du Ministère à ces négociations, celles-ci devant conduire à des modifications statutaires (Art 25, en particulier). Ces évolutions sont de la responsabilité du législateur et nécessitent une prise de position claire du gouvernement en place.

En fin de séance, les employeurs ont proposé une interfédérale rapide (1<sup>ère</sup> quinzaine de mars) afin de définir et de préciser le champ de la négociation, la méthode et le calendrier.

Si une porte s'ouvre, la mobilisation des électriciens et gaziers sera plus que jamais nécessaire. L'avenir de nos activités sociales est conditionné par le rapport de force que nous saurons mettre en œuvre.

Nous ne sommes qu'au début du match... L'entrée en négociation nécessitera d'établir un rapport de force à la hauteur et durable.

La délégation de la FNME CGT était composée de : Virginie GENSEL-IMBRECHT, Claude POMMERY, Laurent HEREDIA et Hervé BEQUET

**fnme@fnme-cgt.fr**

**FNME CGT - 263 rue de Paris - 93000 Montreuil - Tél : 01 55 82 78 00**

**▶ [www.fnme-cgt.fr](http://www.fnme-cgt.fr)**

